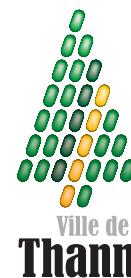


La démocratie participative

THANN INFOS



Nicolas MORVAN

Depuis le début de notre mandature, nous n'avons eu de cesse d'échanger avec vous, citoyens thannoï, notamment lors des permanences des élus, des réunions de quartier et de vous impliquer dans notre démarche collective.

En 2020, nous avons ouvert les commissions municipales aux citoyens volontaires. C'est ainsi que plus de 51 Thannoï siègent dans la dizaine de groupes de travail qui se penchent sur l'avenir de la cité et font des propositions à la municipalité. Leur mandat de deux ans s'achève bientôt et vous pourrez de nouveau postuler pour y participer via ce Thann Infos.

Aujourd'hui, c'est avec cette même volonté d'agir ensemble que nous lançons les Comités de quartier. Dans ces comités, tout citoyen volontaire pourra s'impliquer concrètement et construire des projets en faveur de son lieu de vie.

Nous croyons en l'apport de chacun d'entre vous et nous vous invitons à participer à ces deux dispositifs !

Nicolas Morvan
Conseiller Municipal Délégué à la
Démocratie Participative

I À Thann, la démocratie participative, c'est du concret !

Différents dispositifs permettent aujourd'hui aux Thannoï d'échanger avec les élus, de donner leur avis mais aussi de s'engager concrètement pour leur ville :

- pour **participer aux réflexions** des élus sur les projets portés par la Ville : les **commissions municipales ouvertes**.

- pour **construire collectivement** des projets en faveur de son quartier : les **comités de quartier**.

- pour **donner son avis** sur les projets de la Ville : la Ville organise des **référendums citoyens**, comme celui organisé en décembre dernier sur l'extinction nocturne auquel plus de 1000 Thannoï ont participé. Et la Ville réunit ponctuellement les riverains lors de la conception de certains projets d'aménagement

- pour **permettre aux jeunes Thannoï de s'investir** : le **Conseil Municipal des Jeunes** pour les enfants et jeunes du CM1 à la 3^{ème}.

- pour **faire remonter des problèmes ou échanger directement** avec les élus : les **permanences des élus**, qui se déroulent généralement les samedis de 9h à 11h. Toutes les dates sont disponibles sur le site de la ville.



Vous souhaitez participer

Devenez membre d'un comité de quartier !

I Pourquoi ?

Participer à un comité de quartier c'est pouvoir **construire des projets propres à son quartier**, de leur conception à leur réalisation, avec le soutien de la Ville.



IDÉE



DÉBAT



PROPOSITION
AUX ÉLUS



PARTICIPATION
AU PROJET

CONSTRUISONS ENSEMBLE DES PROJETS POUR :



Améliorer les espaces de vie dans son quartier.



Mettre en avant les richesses de son quartier.



Rencontrer et échanger avec ses voisins.

I Qui peut participer ?

- Tout Thannois à **partir de 16 ans**, (avec autorisation parentale pour les 16-18 ans),
- Les **représentants des associations thannoises**, résidant ou non à Thann.
- Les **commerçants, artisans et entrepreneurs** dont l'activité est située à Thann.

I Comment un comité fonctionne ?

La Ville de Thann est découpée en **5 quartiers**. Vous pouvez vous engager pour le quartier de votre choix en fonction de votre résidence ou de vos activités. Chaque comité de quartier est composé au minimum de 7 membres et au maximum de 15 membres et se réunit environ 8 fois par an. Les membres des comités de quartier s'engagent pour une durée de 3 ans.



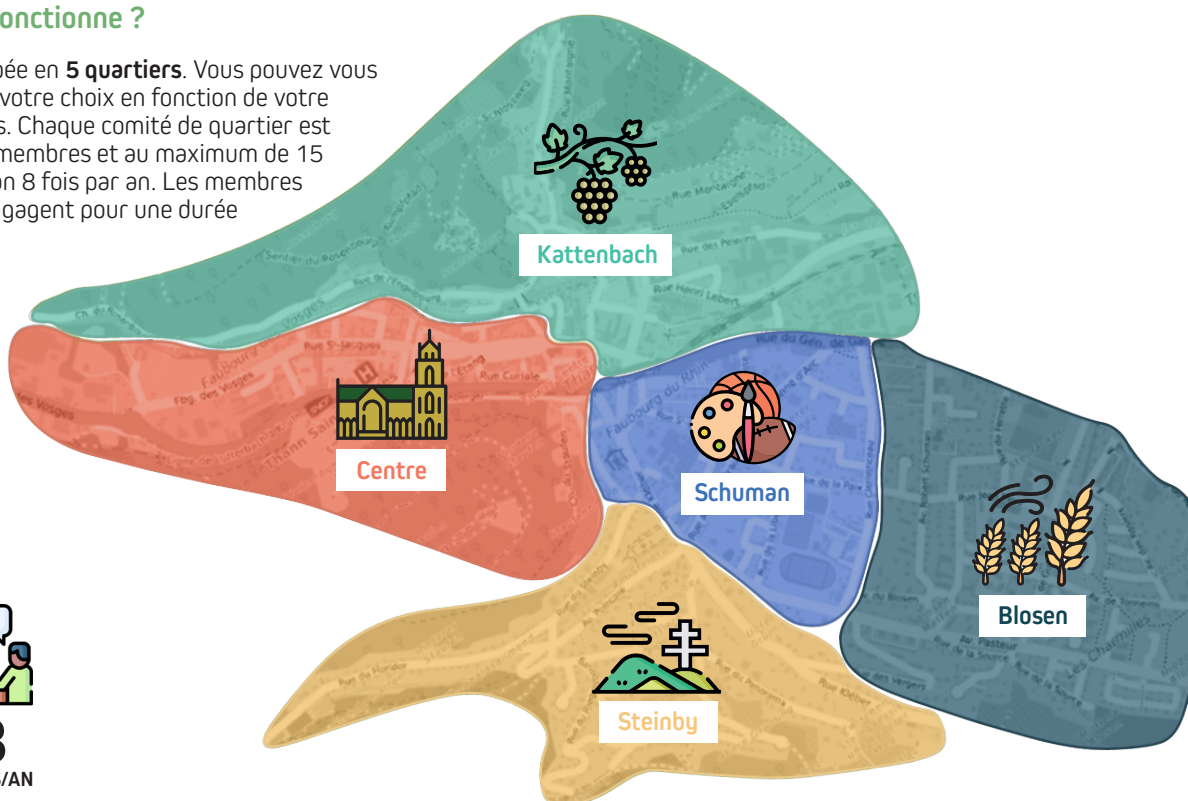
07-15
MIN. MAX.



03
ANNÉES



08
RÉUNIONS/AN



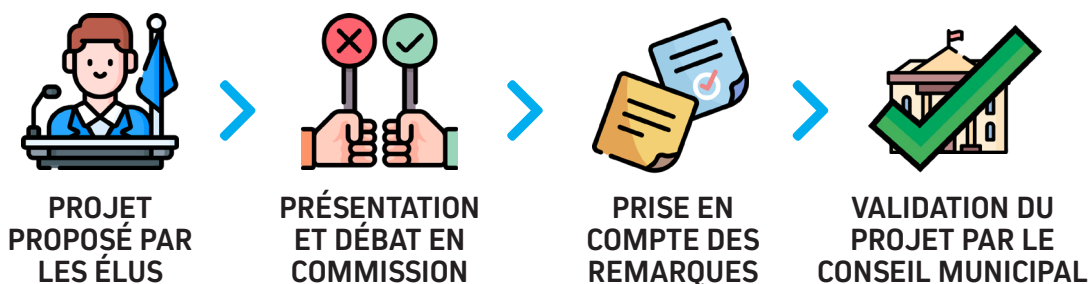
à la vie de la commune ?

Devenez citoyen associé au sein d'une commission municipale !

I Pourquoi ?

Participer aux débats et aux réflexions menés par les conseillers municipaux au sein des différentes commissions municipales. Le citoyen associé s'engage pour l'intérêt de la commune et met de côté tout intérêt privé, personnel et toute appartenance politique. La charte des commissions ouvertes présente les droits et devoirs des citoyens associés.

9 commissions municipales sont ouvertes aux citoyens.



CHOISISSEZ LE DOMAINE QUI VOUS INTÉRESSE :



FINANCES
ET BUDGET

03



SPORT ET
LOISIRS

05



DÉVELOPPEMENT
DURABLE, NATURE,
ENVIRONNEMENT

03



CULTURE,
ANIMATION,

05



ÉDUCATION,
JEUNESSE

03



COMMERCE,
CENTRE-VILLE

10



TRAVAUX,
URBANISME

02



DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE, VIE
DES QUARTIERS

10



SANTÉ,
SOLIDARITÉ

05

I Qui peut candidater pour participer aux commissions ?

- Tout Thannoï **à partir de 16 ans**, (avec autorisation parentale pour les 16-18 ans),
- Tout **membre d'une association thannoise**, résidant ou non à Thann
- Tout **propriétaire d'un bien** situé à Thann.

I Comment un comité fonctionne ?

Le citoyen associé s'engage pour une durée de deux ans renouvelable. Les commissions ont lieu en soirée, à l'Hôtel de Ville. Le nombre de séances par an varie entre 2 et 6.



02
ANNÉES



02-06
RÉUNIONS/AN

Intégrer un comité de quartier ou une commission ouverte

I Comment s'inscrire ?

Un formulaire de candidature est à remplir, la version papier à déposer en Mairie ou directement en ligne sur le site de la ville. La sélection des candidatures sera réalisée sur la base des motivations présentées et en fonction des places disponibles au sein des comités de quartier et commissions ouvertes.



ville-thann.fr

Date limite des candidatures

Comités de quartier : 15 juin 2022

Commissions ouvertes : 31 juillet 2022

Contact : Annabelle FINCK, chargée de mission Démocratie Participative

> a.finck@ville-thann.fr ☎ 03 89 38 53 11



Annabelle FINCK

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Je suis :

- ☐ Résident de la commune
- ☐ Membre d'une association thannoise
- ☐ Commerçant/artisan/entrepreneur dont l'activité est située à Thann
- ☐ Propriétaire dans la commune

Je candidate pour :

- ☐ Devenir membre d'un **comité de quartier**

Si oui, Lequel ?

☐☐☐☐☐

et/ou

- ☐ Devenir citoyen associé au sein d'une **commission municipale**

Si oui, Laquelle ?

☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Exprimez en quelques phrases les raisons qui vous motivent à intégrer un comité de quartier et/ou une commission ouverte ainsi que les compétences et expériences que vous pourriez apporter :

- ☐ J'ai lu et j'approuve la charte des commissions ouvertes et/ou de comités de quartier (disponible sur le site de la ville / Découvrir / Vie citoyenne) et je m'engage à la respecter scrupuleusement.

Fait à Thann, le ____ / ____ / ____

Signature